
Rapport du délégataire – Exercice 2021-2022

Délégation de service public - Fourrière

SOMMAIRE

- 1. Les principales caractéristiques du contrat de délégation de service public**
 - a. Caractéristiques générales
 - b. Caractéristiques du service délégué

- 2. Les comptes de la délégation de service public**
 - a. Le compte de résultat
 - b. Faits significatifs
 - c. Comparaison des comptes de résultats 2022 et 2021

1. LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

1.a. Caractéristiques principales

Objet de la délégation	Gestion et exploitation d'une fourrière
Nature de la convention	Délégation de service public - affermage
Date signature de la convention	Convention signée le 26/02/2014 + Avenant N°1 signé le 21/10/2019
Date de prise d'effet de la convention	01/04/2014
Echéance de la convention	30/04/2024
Durée de la convention	10 ans à compter du 01/05/2014
Dénomination sociale du délégataire	SAS MJOA
Coordonnées	18 rue du Chapeau Rouge 56000 VANNES
Organigramme nominatif des dirigeants	Directeur Général Mr LELARGE Jérôme Directrice Administrative Mme CARTRON Laura

1.b. Caractéristiques du service délégué

<p>Les services fournis</p>	<ul style="list-style-type: none"> - les véhicules en infraction au code de la route et notamment ceux laissés en stationnement gênant ou dangereux sur les voies ouvertes à la circulation publique et leurs dépendances, - les véhicules en infraction aux arrêtés municipaux prévoyant l'enlèvement des véhicules en infraction, - les véhicules laissés en stationnement sur un même point des voies ouvertes à la circulation publique et de leurs dépendances pendant une durée excédant sept jours consécutifs, - les véhicules laissés en stationnement sur un même point des aires de stationnement en zone réglementée, cas prévu par l'article R 417-12 du code de la route, stationnement pendant une durée inférieure à 7 jours mais excédant celle qui est fixée par arrêté de l'autorité investie du pouvoir de police, - les véhicules abandonnés en l'état d'épave sur les voies ouvertes à la circulation publique et de leurs dépendances, - les véhicules immobilisés suite à accident sur les voies ouvertes à la circulation publique et leurs dépendances dont l'état ne leur permet pas de circuler dans des conditions normales de sécurité. Le véhicule pourra être cependant enlevé par un garage du choix du propriétaire à la condition exclusive que l'enlèvement soit effectué sur-le-champ, - les véhicules laissés sans droit, dans les lieux publics ou privés où le code de la route ne s'applique pas, - le déplacement vers des périmètres de proximité des véhicules qui demeureraient en stationnement dans les voies ou tronçons de voies neutralisées à l'occasion de manifestations ou d'évènements particuliers définis en amont par l'autorité territoriale, sur la base d'un coût facturé à la collectivité de 31 € H.T. par véhicule léger déplacé (le coût étant actualisé chaque année à la date anniversaire du contrat à hauteur maximale de 2 %). <p>Outre les prestations d'enlèvement de véhicules ci-dessus énoncées, le délégataire assure les missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le gardiennage 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 des véhicules remis sur le site de la fourrière, - la restitution des véhicules, de 7 heures à 20 heures, du lundi au dimanche après paiement par le contrevenant et obtention d'une mainlevée. - la remise au service chargé des Domaines ou mise à la destruction après expertise des véhicules non retirés par leur propriétaire dans les conditions et délais réglementaires. 																												
<p>Les tarifs des services fournis</p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2">VOITURES</th> <th colspan="2">2 ROUES</th> </tr> <tr> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>ENLEVEMENTS</td> <td>101.06</td> <td>121.27</td> <td>38.08</td> <td>45.70</td> </tr> <tr> <td>GARDIENNAGE par jour</td> <td>5.35</td> <td>6.42</td> <td>2.50</td> <td>3.00</td> </tr> <tr> <td>DEPLACEMENT fourrière non aboutie</td> <td>12.67</td> <td>15.20</td> <td>12.67</td> <td>15.20</td> </tr> </tbody> </table>						VOITURES		2 ROUES		HT	TTC	HT	TTC	ENLEVEMENTS	101.06	121.27	38.08	45.70	GARDIENNAGE par jour	5.35	6.42	2.50	3.00	DEPLACEMENT fourrière non aboutie	12.67	15.20	12.67	15.20
	VOITURES		2 ROUES																										
	HT	TTC	HT	TTC																									
ENLEVEMENTS	101.06	121.27	38.08	45.70																									
GARDIENNAGE par jour	5.35	6.42	2.50	3.00																									
DEPLACEMENT fourrière non aboutie	12.67	15.20	12.67	15.20																									
<p>Les installations et équipements (Nombre, renouvellement, programme d'investissement y compris au regard des normes environnementales et de sécurité)</p>	<p>Espace de stockage de plus de 10000m², placé sous vidéosurveillance. Espace accueil des propriétaires des véhicules et entrée sécurisée sur le parc. Une zone est dédiée aux fourrières afin que celles-ci puissent sortir rapidement. Notre société est équipée de 11 véhicules pouvant intervenir sur les fourrières. Notre parc de véhicule est ce que l'on peut appeler récent car ils ont tous moins de 10 ans. Cette année nous avons acquis un véhicule d'occasion et nous sommes dans l'attente de 2 camions neufs et d'un autre d'occasion. Nos véhicules passent tous les ans au contrôle technique et de sécurité et sont donc parfaitement conforme à toutes le normes en vigueur.</p>																												
<p>Les effectifs du personnel (type de contrat, quotité de</p>	<p>Cette Année nous sommes 21 salariés à temps plein (20 CDI et 1 CDD)</p>																												

travail, qualification, formation...)	Mr TALON Yann, est toujours affecté au service de la fourrière. Il est l'interlocuteur principal des forces de l'ordre, de la préfecture, de la ville de Vannes et des propriétaires de véhicule. Il suit chaque véhicule mis en fourrière et s'assure du bon déroulement de la procédure. En son absence, toute l'équipe administrative est formée pour prendre sa place.		
Nombre de véhicules pris en charge/catégorie Nombre de véhicules enlevés et la nature de l'infraction Nombre de véhicule remis au Domaine Nombre de véhicule restitués Nombre de véhicules expertisés Nombre de véhicule remis en destruction	976 ENLEVEMENTS VEHICULES 33 ENLEVEMENTS DE 2 ROUES 2 VEHICULES ONT ETE VENDUS PAR LES DOMAINES 5 VEHICULES ONT ETE REMIS AUX DOMAINES ET SONT EN ATTENTE D'ETRE VENDUS 757 VEHICULES ONT ETE RESTITUES A LEUR PROPRIETAIRE 0 VEHICULES ONT ETE EXPERTISES 196 VEHICULES ONT ETE MIS EN DESTRUCTION		
Détail des recettes par catégorie de véhicules	OPERATIONS PREALABLES	37	468,79
	ENLEVEMENTS RESTITUES AU PROPRIETAIRE	757	76502,42
	GARDE JOURNALIERE	1506	8057,1
	ENLEVEMENTS RESTITUES SUR PLACE	18	1819,08
	ALIENATION MAIRIE	187	11220
	ALIENATION CASSE	196	23520
	VENTE PAR LES DOMAINES	2	983,22
	CA GLOBAL		122570,61
	Dont 33 enlèvements de deux roues qui représentent un CA de 1817.05HT soit 1.48% du CA Global. Les enlèvements de Véhicules légers et utilitaires représentent donc 96.62% de l'activité fourrière et 98.52% du CA Global.		
Réclamations éventuelles et traitements	Les réclamations qui reviennent le plus souvent sont liées à des problèmes d'affichage. Nous expliquons que lorsque les panneaux sont posés, une photo horodatée est prise afin de prouver que l'affichage est en règle.		
Délai d'intervention	Nous intervenons en moyenne en 22 minutes sur les enlèvements de stationnements gênants. Pour les véhicules en stationnements abusifs, si nous n'avons pas la possibilité d'intervenir immédiatement, nous prenons « rendez-vous » plus tard avec les forces de l'ordre et enlevons le véhicule dans les 24 heures prévues au contrat.		
Adaptations à envisager	-Si possible, nous aimerions avoir un programme des évènements prévus sur l'année qui pourraient entraîner des mises en fourrières. Nous n'avons pas vraiment besoin des arrêtés, mais pour notre organisation et l'établissement des plannings (1 mois à l'avance), il serait préférable de connaître les événements pour prévoir le personnel nécessaire. - Avoir une réflexion sur l'affichage de l'intramuros pour le marché, si en effet il n'est pas possible de par son caractère historique et protégé de rajouter des panneaux, il est toutefois indispensable de prévoir un affichage plus lisible à l'entrée des espaces concernés. C'est une remarque récurrente des touristes qui sont nombreux. - Voir s'il est possible de modifier la délivrance des tickets aux horodateurs du centre ville. Il n'y pas de paramétrage les jours de marché. C'est aussi une incohérence relevée par de nombreux touristes et locaux.		

	-Le service du SI Fourrière doit mettre en place d'ici à l'été 2022, la possibilité de passer une convention avec le service de l'ANTAI pour expédier les recommandés à la place des agents. Ce service est déjà mis en place pour la Police Nationale et la Gendarmerie depuis le 10 avril. Après quelques semaines d'utilisation, le constat est clair, cela facilite le travail des agents et évite les retards de gestion.
--	--

2.LES COMPTES DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

2.a. Le compte de résultat

Conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales complété par le décret du 18 mars 2005, le délégataire doit transmettre chaque année « à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public ».

COMPTE DE RESULTAT DE LA FOURRIERE MUNICIPALE

	DU 01/05/2021 AU 30/04/2022	DU 01/05/2020 AU 30/04/2021
CHIFFRE D'AFFAIRES HT		
OPERATIONS PREALABLES	469	266
ENLEVEMENTS RESTITUES AU PROPRIETAIRE	76 502	66 804
GARDE JOURNALIERE	8 057	5 218
ENLEVEMENTS RESTITUES SUR PLACE	1 819	1 677
ALIENATION MAIRIE	11 220	11 460
ALIENATION CASSE	23 520	22 920
VENTE PAR LES DOMAINES	983	1 515
AUTRES PRODUITS	51	0
REPRISES AMORT.PROV.	0	0
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	122 622	109 860
Achats de marchandises et var.stock		
Achats non stockés de matière, fournitures et var.stock	433	76
Autres achats et charges externes	57 113	39 659
Impôts et taxes (hors redevance versée à l'autorité délégente)	2 054	655
Salaires et traitements	34 749	37 804
Charges sociales	13 031	15 815
Dotations d'exploitation aux amortissements/immo	5 939	7 883
Dotations aux provisions/immo	0	0
Dotations aux provisions / actif circulant	0	0
Redevance versée à l'autorité délégente	0	4 233
Autres charges d'exploitation	32	150
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	113 351	106 275
RESULTAT D'EXPLOITATION	9 271	3 585
Produits financiers	0	0
Charges financières	310	660
RESULTAT FINANCIER	-310	-660
IMPOT SUR LES BENEFICES	-2886	-819
RESULTAT NET DE LA DELEGATION	6 075	2 106

2.b. Faits significatifs

Après une Année particulière, nous avons pu retrouver un semblant d'activité « normale ». Cette Année, nous avons le plaisir de réaliser 976 enlèvements pour un résultat Net de 6075€ pour l'activité fourrière. Cette activité représente 3.82% de notre chiffre d'Affaires Global.

Malgré ce faible pourcentage, l'activité fourrière nous demande un grand travail administratif dont le suivi est principalement réalisé par Monsieur Talon. Celui-ci se charge de contrôler chaque mission fourrière afin qu'elles suivent le bon mode opératoire et éviter les retards.

En cas d'oubli, il se charge de relancer les personnes concernées.

Sur les 976 enlèvements, 757 véhicules ont été rendus à leur propriétaires et seulement 196 ont été détruits. Le nombre de véhicules détruits reste presque équivalent à l'année précédente, en revanche nous avons restitué 325 véhicules de plus.

Au 30 avril, il restait 17 véhicules en attente sur notre parc pour lesquels nous ne savions pas encore s'ils allaient être repris ou détruits.

Certains véhicules partis en destruction n'ont pas été facturés à la Ville. En effet, les propriétaires souhaitant récupérer leurs affaires dans leur véhicule mis en fourrière doivent s'acquitter des frais d'enlèvement avant d'accéder au véhicule comme cela est prévu par la loi. Souvent, il s'agit d'un abandon de véhicule et cela nous permet de faire économiser à la Ville un enlèvement d'épave.

En résumé, nous constatons une bonne augmentation du nombre d'enlèvements de véhicules. Notre nouvelle organisation en termes de structure mais également administrative a donc porté ses fruits. Nous sommes donc prêt pour cette nouvelle année.

2.c. Comparaison des comptes de résultat n-1 et n

Cette Année, nous réalisons une belle augmentation de Chiffre d'Affaires de 12762€. Cela s'explique par l'augmentation du nombre d'enlèvement réalisé sur l'exercice : +313.

Du fait de notre nouvelle structure et organisation, nous pouvons effectuer de plus en plus d'enlèvements, mais ces nouvelles installations ont fait augmenter nos charges et impactent également notre résultat final. Nous avons constaté une augmentation de 7076€ par rapport à l'année précédente.

Malgré cela, nous sommes fiers de présenter un bilan si positif avec une augmentation du résultat de 3969€ par rapport au bilan précédent.

Le résultat Net avant impôt étant inférieur à 10000€ (9271€), il n'entraînera pas le versement de la redevance de 3% prévue au contrat, mais si nous continuons dans cette voie, nous avons de bonnes chances de faire un meilleur résultat l'an prochain.